

Le Centre Communal d'Actions Sociale à votre service

Le C.C.A.S. est un établissement public administratif à gestion autonome, présent de droit dans chaque commune. Il est géré par un Conseil d'Administration de treize membres présidé par Monsieur Frédéric BRICOUT, Maire de CAUDRY.

Monsieur Alain RIQUET, Adjoint à la Cohésion Sociale, à l'action sociale, à la santé, à la solidarité aux familles et aux associations caritatives, en est le Vice-président.

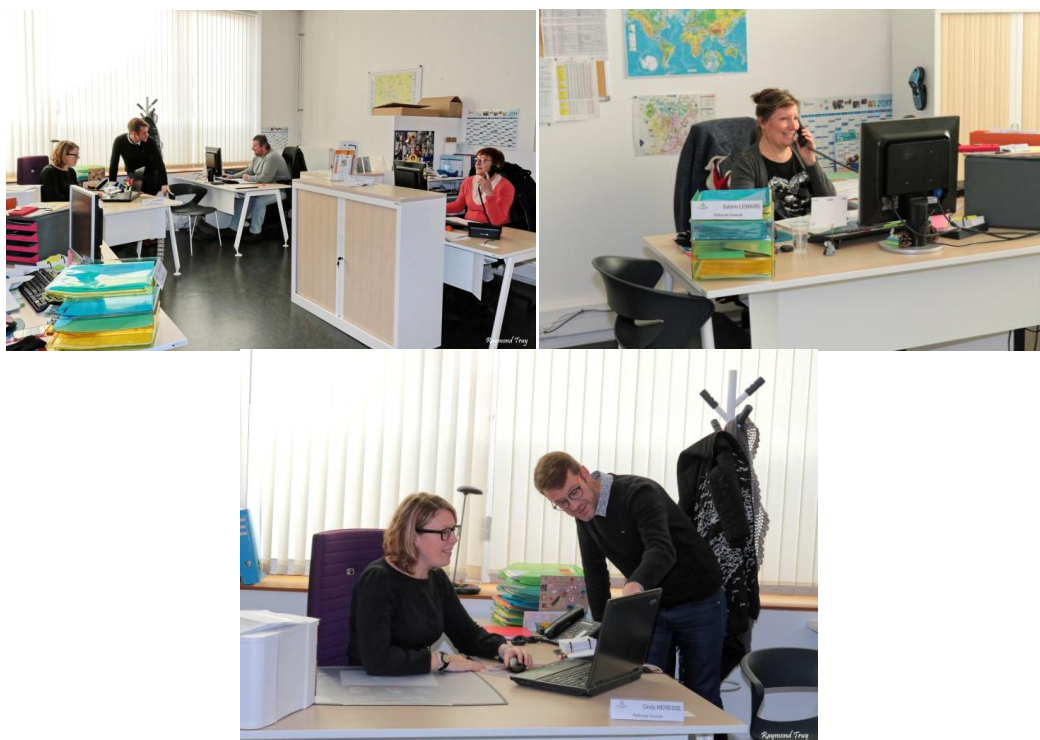
L'équipe de direction se compose de Mme Michèle RIBLE, Directrice, M. Frédéric DUMESNIL, Adjoint et chef du service d'aide à domicile et M. Pierre BEUSCHAERT, Directeur du Trait d'Union.

Le C.C.A.S. de Caudry assure différentes missions :

- *Aide sociale légale et facultative
- *Insertion
- *Hébergement d'urgence, de stabilisation et accueil de jour
- *Aide à domicile pour les personnes âgées / handicapées ou pour les personnes en retour d'hospitalisation
- *Domiciliation
- *Interlocuteur téléalarme

Le CCAS investit pour vous :

- *Le service d'aide à domicile
- *Le service d'aide à domicile, à votre écoute depuis plus de quarante deux ans, se modernise
- *Un espace collectif de travail a été créé, afin de mieux répondre à vos attentes



L'équipe administrative M. Frédéric DUMESNIL, M. Olivier CHAUVELOT, Mme Marie-Jeanne QUINCHON, Mme Sabine LEMAIRE et Mme Cindy MERESSE

De plus la télégestion a été déployée, désormais, l'ensemble du personnel est équipé d'un smartphone, qui permet d'enregistrer les interventions effectuées à votre domicile.

En encart un focus sur ce qu'est le SAD :

Le service d'aide à domicile du C.C.A.S. de Caudry est un service prestataire.

Il est l'employeur de vos aides à domiciles, aucune démarche ni frais supplémentaires en cas de changement d'aide à domicile, nous gérons les remplacements en cas de maladie ou de congés.

Le service d'aide à domicile assure des prestations :

- * pour les activités domestiques quotidiennes (entretien du logement, linge, préparation des repas, courses....)
- * pour les actes essentiels de la vie quotidienne (aide à la toilette, prise des repas...)
- * pour les activités de la vie sociale et relationnelle (démarches administratives simples, promenades...)

Ces prestations s'inscrivent dans un projet individualisé d'aide et d'accompagnement élaboré à partir d'une évaluation globale des besoins de la personne et en accord avec elle.

Le service a vocation à intervenir pour les personnes âgées, malades, handicapées.

En novembre 2017, plus de 57000 heures ont été effectuées pour 378 personnes aidées par 60 aides à domicile.

Une prise en charge financière peut être accordée sous certaines conditions, par les caisses de retraite, les mutuelles, les assurances et le Département du Nord.

En fonction de la législation en vigueur, l'ensemble des frais engagés peut ouvrir droit à une déduction fiscale à hauteur de 50 % pour une personne imposable (plafonds fixés par les impôts)

Dans ce cas, le C.C.A.S vous adresse chaque année une attestation annuelle vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôts de 50%.

Le service d'aide à domicile du C.C.A.S. de Caudry vous apporte :

- * Une garantie d'un service de qualité : tous(tes) nos auxiliaires de vie sont diplômés(es) et qualifiés(es)
- * Un engagement collectif dans une démarche qualité de service, le service d'aide à domicile du C.C.A.S. de Caudry est certifié selon la norme NF X 50-056 Services aux personnes à domicile

Nos valeurs :

- * Militer pour le droit fondamental pour tous d'être aidé, accompagné et soigné à domicile
- * Le respect de la personne
- * Accompagner les personnes et les familles tout au long de leur vie dans le respect des lieux, des modes de vie et des croyances
- * La disponibilité et l'écoute de notre personnel

Pour nous contacter, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

* au 03.27.75.70.74,

* dans nos locaux 6, rue Gambetta à Caudry

un service d'urgence d'astreinte téléphonique le matin de 7h à 8h, le soir de 17h à 20 h et le week-end de 8h à 20h

Les permanences :

Outre le service de la Cohésion Sociale, service municipal accueilli dans les locaux, le C.C.A.S. vous permet d'accéder à de nombreuses permanences : la CARSAT, CAP EMPLOI, ARPE, le PLIE, SOURDMEDIA, La CROIX BLEUE, CONSEIL FINANCES FAMILLES, le CLIC, le CLAJ, la CPAM et d'autres sur demande ponctuelle. Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à l'accueil du C.C.A.S. au 03.27.75.70.70

Suite à la demande de la CPAM du Hainaut de modifier les modalités d'accueil au sein du C.C.A.S., le Conseil d'Administration a investi afin de mettre à disposition des locaux adaptés. Ainsi vous êtes maintenant accueillis avec et sans rendez-vous le lundi de 13h30 à 17h00 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Une borne informatique est à votre disposition, un agent de la CPAM vous accompagne et vous guide dans son utilisation. Un second agent vous reçoit, sur rendez-vous, dans un bureau dédié.



L'espace accueil et le bureau d'entretien

Le CCAS, c'est aussi

A l'extérieur, un espace créé et géré par le Conseil citoyen : la boîte à don. Vous pouvez y accéder aux horaires d'ouverture. Le principe est d'y déposer les petits objets dont on ne se sert plus (hors livres et électronique) afin qu'un autre puisse prendre ce dont il a besoin.



Boîte à don

L'accueil de jour :

Le centre d'accueil de jour "trait d'union" accueille les personnes en difficultés sociales et financières. Il permet de se réchauffer, boire un café, prendre une douche, laver et sécher le linge, prendre une collation, en toute tranquillité.

Ces services sont gratuits.

Un éducateur spécialisé vous accueille, vous conseille, vous accompagne si besoin dans vos démarches administratives.

Le centre d'accueil de jour "trait d'union" est ouvert le lundi de 12h à 15h et du mardi au vendredi de 10h à 14h

En période hivernale il est également ouvert le samedi de 10h à 14h

Pour tout renseignement, vous pouvez appeler au : 03/27/85/47/62



Camille CAUCHY, éducateur spécialisé

Des projets

Modification de l'accueil :

Pour plus de confidentialité, l'accueil du C.C.A.S. va être modifié en créant un espace attente. Vous retrouverez dans le prochain numéro de DIALOGUE un visuel du nouvel accueil.

Epicerie sociale :

Le C.C.A.S. a ouvert une épicerie sociale dont il a confié la gestion à Pacte 59, en louant, , dans un premier temps, l'ancien Coccimarket.

Nous procédons actuellement à l'acquisition d'un bâtiment qui sera divisé en deux entités :

- * l'épicerie et ses réserves
- * un espace multi activités, permettant d'organiser des ateliers collectifs autour de la gestion budgétaire, des habitudes alimentaires, de l'accès aux droits, des gestes économes, de la cuisine ... Cet espace servira également de centre d'entraînement pour le service d'aide à domicile, avec dispensions de formations autour

de l'ergonomie, de la cuisine, de l'entretien du cadre de vie, permettant une transmission des savoirs du personnel déjà formé et aguerri.



On trouvera donc adossé à l'épicerie et ses réserves, un espace multi-activités comprenant une salle d'eau, une chambre médicalisée, un espace cuisine et une salle de formation.